



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	27	14	8

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

**OBJET : 16-6 - AVENUE
JEAN MICHAUD-PELISSIER -
PARCELLE EB 107 - PROTECTION
ENVIRONNEMENTALE -
RENATURALISATION JARDINS
FAMILIAUX - ACQUISITION AUPRES DE
LA SAFER**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

97119

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,



Directrice des Affaires Générales
et Juridique et du Contentieux

L. MAZHERBE

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI

M. Patrick DULBECCO à Mme Nathalie DEPETRIS

Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS

M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR

Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET

M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI

M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET

Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Vanessa LELLOUCHE

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Cléa PUGNAIRE, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-6 - AVENUE JEAN MICHARD-PELISSIER - PARCELLE EB 107 - PROTECTION ENVIRONNEMENTALE - RENATURALISATION JARDINS FAMILIAUX - ACQUISITION AUPRES DE LA SAFER

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune mène depuis plusieurs années une politique de protection de l'environnement et, elle est plus particulièrement attentive à la re-naturalisation des espaces, à la protection de la biodiversité, au développement d'activités agricoles et pastorales, et à la création de jardins familiaux sur son territoire.

Afin de mener à bien cette politique environnementale, la Commune procède à l'acquisition de biens auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) avec qui elle se mobilise au travers d'un partenariat et plus particulièrement d'une convention d'intervention foncière.

Fort de cet intérêt environnemental, des emplacements réservés ont été prescrits au PLU en vigueur et en cours de révision. Ainsi, un emplacement réservé référencé CO/159 pour la création « d'espaces verts et jardins familiaux » est délimité sur un périmètre se situant avec Jean Michard Pélissier au Nord et au droit de l'autoroute A8 en zone NG.

Dans le cadre de la mission de préservation des paysages et de l'environnement issue de l'article L. 141-1 du Code rural et du droit de préemption dévolu à cet effet en application des articles L 143-1 et R 143-1, la SAFER PACA a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner un terrain cadastré EB 107, avenue Jean Michard Pélissier d'une superficie de 4890 m² pour 80 000 euros.

L'intervention de la SAFER par voie d'une préemption pourrait permettre à la Commune d'Antibes de maîtriser le foncier de ce bien situé à l'intérieur d'un secteur à vocation naturelle. La Commune souhaite y développer, à terme, une activité de jardins familiaux tout en préservant le patrimoine paysager communal et sa re-naturalisation.

La SAFER a saisi le service de France Domaines qui a confirmé une évaluation du bien à 80 000 €.

Ainsi aux regards des enjeux « patrimoniaux paysagers et agricoles et de réserves foncières à vocation agricole », il est demandé à la SAFER d'exercer son droit de préemption sur le bien afin que la Commune d'Antibes se porte candidate à son acquisition.

Comme convenu dans la Convention d'Intervention Foncière, la SAFER procèdera à la rétrocession du bien ainsi préempté pour un montant de 91 600€, frais d'intervention et de portage inclus, auxquels s'ajouteront les frais d'acte, la rétrocession du bien à la Commune étant cependant soumise à la décision du comité technique départemental qui étudiera les candidatures pour la reprise du bien.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ **À l'unanimité,**

- **AUTORISE** à signer le Protocole de Garantie Financière selon lequel la Commune s'engage auprès de la SAFER à acquérir le bien sis avenue Jean Michard Pélissier, cadastré EB 107 ;

- **DIT** que le prix d'acquisition est de 91 600€ hors frais d'acte ;

- **DIT** que tous les frais afférents à cette acquisition seront inscrits sur budget 2019 ;

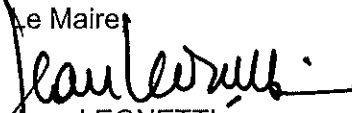
16-6 - AVENUE JEAN MICHARD-PELISSIER - PARCELLE EB 107 - PROTECTION ENVIRONNEMENTALE -
RENATURALISATION JARDINS FAMILIAUX - ACQUISITION AUPRES DE LA SAFER

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nièe dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-6 - AVENUE JEAN-MICHARD PELISSIER - PARCELLE EB 107 - PROTECTION ENVIRONNEMENTALE - RENATURALISATION JARDINS FAMILIAUX - ACQUISITION AUPRES DE LA SAFER

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2019

Numéro de l'acte : lmc1729312 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190329-lmc1729312-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions